

Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle

Direction générale  
de la recherche et de l'innovation

Service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage  
stratégique et des territoires

DDA1 n° 2022-002472

Affaire suivie par  
Caroline Censier-Calmus  
Tél. : 01 55 55 86 21  
Mobile : 06 18 29 00 43

caroline.censier-calmus@enseignement  
sup.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Paris, le 03 mai 2022

Destinataires *in fine*

**Objet : Qualification Discipline rare des Etudes macédoniennes**

Au vu du dossier déposé par la communauté d'étude Etudes macédoniennes **décision a été prise de qualifier les Etudes macédoniennes de Discipline rare et de les inscrire à la cartographie Disciplines rares.**

La qualification de discipline rare est attribuée pour 2 ans. Cette qualification des Etudes macédoniennes en tant que discipline rare entraîne un suivi, ainsi qu'une révision du respect des critères de définition Disciplines rares, à l'issue de laquelle sera décidé du maintien ou non de l'inscription des Etudes macédoniennes à la cartographie des Disciplines rares.

Le chef de service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement supérieur et de la  
recherche



Sébastien Chevalier

**Destinataires :**  
Frosa Pejoska-Bouchereau

**Copie à :**  
Jean-François Huchet  
Anne-Sophie Barthez, Claire Giry  
Philippe Casella, Pierre-Franck Chevet, Christine Chojnacki, Hélène de Penanros,  
Paul Indelicato, Martina Knoop, Francis Prost, Jean-Michel Verdier